



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : services extérieurs

Question écrite n° 14773

Texte de la question

M. Julien Dray attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de sous-effectifs dont semble pâtir la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Paris. Il remarque que le seuil minimal jugé nécessaire en 1990 était évalué à 621 agents, mais que la DDTEFP de Paris compte actuellement l'équivalent de 454 agents à temps plein seulement. Ces effectifs semblent encore appelés à diminuer pour 1998-1999 puisqu'ils seront réduits de 34 agents de la catégorie C et 23 agents de la catégorie B. Il observe que cette situation nuit aussi bien aux personnels qu'aux usagers puisque les constats d'infraction au droit du travail en souffrent tandis qu'avec 1 250 000 salariés, Paris est le premier département en effectif salarié. Il souhaiterait donc connaître, en particulier dans le contexte de l'application de la loi relative à la réduction du temps de travail, les propositions de madame la ministre pour enrayer la logique à l'oeuvre et répondre à la demande des agents en dotant la DDTEFP de Paris d'effectifs statutaires.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dray](#)

Circonscription : Essonne (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14773

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1998, page 2826